



Club Nautique Pyrénéen



Photo

La photo peut être envoyée par courriel

FICHE INSCRIPTION ADULTE

PAGAIE
 PAV / WING

Nom: Né(e) le / /	Prénom:	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Profession :
N° de licence (si renouvellement ou adhésion simple):			
Adresse:	CP:	Ville:	
Téléphone: /	Courriel:		
<input type="checkbox"/> En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement pour me contacter et m'informer des actualités de l'association conformément au RGPD de 2018 sur la protection des données personnelles			
Type d'adhésion :			
<input type="checkbox"/> Individuelle			
<input type="checkbox"/> Famille : Ayant droit, Nom du Référent :			

Je soussigné,			
Nom:	Prénom:		
Pratiquant adulte,			
1°) Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur base) et m'engage à le respecter, particulièrement en ce qui concerne :			
• L'aptitude médicale (certificat médical autorisant la pratique de la voile) ,			
• La capacité à s'immerger et nager 50 mètres (*)			
• La réglementation de la navigation sur les lacs du GABAS.			
2°) Atteste avoir été informé sur les risques inhérents à la pratique de la voile et d'un support pagaie			
3°) Atteste avoir reçu les informations relatives au montant des garanties associées à la licence de la FFVoile ainsi qu'à la possibilité de souscription de garanties complémentaires.			
4°) Autorise * N'autorise pas* à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo lors des manifestations de la saison 2023			
5°) Autorise * N'autorise pas* l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions du Club Nautique Pyrénéen, dans le cadre de ses actions de communication (site internet) pour une durée indéterminée.			
Lu et approuvé :	Date : / /	Signature :	
(*) Obligation que pour les personnes ne souffrant pas de handicap, dans le cas contraire une adaptation sera proposée au cas par cas/ * Rayer la mention inutile			

ANNEE 2023

1.Inscription club Planche à voile ou Pagaie / Adhésion en année civile du 1er janvier au 31 décembre Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club	26,00 € <input type="checkbox"/>		
2.Inscription club Planche à voile ou Pagaie / Adhésion 1/2 année du 1er septembre au 31 décembre Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club	14,00 € <input type="checkbox"/>		
3. Remise Famille / Adhésion du 1er janvier au 31 décembre - réduction pour le 2ème et les suivants	- 7,00 € <input type="checkbox"/>		
4. Licence FFV Vous êtes licencié et assuré FFV pour toutes les activités voile sur tout le territoire. Vous aurez accès à toutes les formes de compétitions voile Par défaut, les licences seront disponibles sur le site FFV ou base de navigation. Pour un envoi postal, fournir une enveloppe à votre adresse, affranchie au tarif <20g.	60,00 € <input type="checkbox"/>		
5.Utilisation de votre propre matériel ou Adhésion famille (sur un support unique) Vous disposez de votre propre matériel et n'utiliserez pas celui du club en dehors des animations payées séparément, ou vous partagerez le droit au matériel déjà enregistré dans le cadre d'une adhésion famille.	0,00 € <input type="checkbox"/>		
6. Utilisation du matériel par embarcation et par famille / Forfait année civile du 1er janvier au 31 décembre Vous utiliserez le matériel du club sous conditions et engagements (remplis et signés feuille verso) - forfait 1 embarcation PAV ou Pagaie - forfait embarcation PAV ou Pagaie supplémentaire	84,00 € <input type="checkbox"/> 42,00 € <input type="checkbox"/>		
7.Utilisation du matériel par embarcation et par famille / Forfait 1/2 année du 1er septembre au 31 décembre Vous utiliserez le matériel du club sous conditions et engagements (remplis et signés feuille verso) - forfait 1 embarcation PAV ou Pagaie	42,00 € <input type="checkbox"/>		
Règlement le : (Possibilité de règlement en 3 fois par chèques)	A payer :		
Chèque n°	Chèque n°	Chèque n°	Visa CNP

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement (libellé à l'ordre du CNP) au siège du club :
CLUB NAUTIQUE PYRENEEN – Centre social de la pépinière – 4 à 8 av Robert SCHUMAN _ 64000 PAU
Contact : Antoine LION 06 52 16 84 74 antoine.lion@nautisme-lacs-gabas.fr
<http://www.nautisme-lacs-gabas.fr>

Conditions d'utilisation du matériel club et engagements de l'Adhérent «ADULTE»

1. Bénéficiaire

Nom, Prénom :

Niveau FFV validé pour PAV:

2. Conditions d'utilisation le matériel club et engagements de l'Adhérent ADULTE

- Etre capable de naviguer sous surveillance (NIVEAU 2) ou en autonomie (NIVEAU 3) pour les PAV.
- Respecter la réglementation en vigueur sur le lac (horaires, zone de navigation, restrictions, port du gilet d'aide à la flottabilité, port de chaussures fermées)
- Selon les conditions climatiques, un équipement spécifique doit être porté sur les PAV ou SUP : combinaison néoprène ou sèche. Si tel n'est pas le cas, la navigation peut être refusée.
- Prendre soin du matériel qui lui est confié et contribuer à son entretien courant. A ce titre, la responsabilité financière du bénéficiaire pourra être engagée en cas de manque de soin manifeste.
- Remplir en fin de séance le cahier de sortie du matériel.
- Signaler au moniteur toute avarie ou accastillage défectueux.
- Participer aux travaux pluriannuels sur les PAV.
- Mise à disposition d'une PAV ou d'un SUP par le Club durant les heures d'ouverture de la base après accord du RTQ.
- La mise à disposition n'est pas un droit d'usage exclusif. Elle se fait sous réserve de disponibilité, et les manifestations club sont prioritaires.
- Rotation entre plusieurs bénéficiaires au cours d'une même séance dans le cas où le support serait très demandé.
- Faciliter l'organisation de la mise en route des séances du mercredi et/ou samedi après midi en s'inscrivant sur le « doodle » du site du CNP, au plus tard avant 20h la veille précédant la séance.
- L'entretien général du club, le rangement et nettoyage des locaux, est l'affaire de tous, donc de chacun
- Un manquement aux règles mentionnées ci-dessus expose le bénéficiaire de la mise à disposition à son retrait, sur décision du Comité Directeur.

Fait le

Signature du bénéficiaire